

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015 à 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Laurent BADONE, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY et M. Didier POULAT.

Absente : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD

CITOYENS D'HONNEUR :

Présents : Monsieur Pascal VERON

Absents : Mesdames Annick DESGRANGES, Marie-Noëlle DEVILLAZ, Paulette MASSON, Simone MISSILLIER
Messieurs Pascal DUPONT, Denis PERRISSIN-FABERT

CITOYENS PRESENTS : Monsieur et Madame CANDELIER

Madame Gisèle MAISTRE

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 par le vote d'une motion censurant les attentats perpétrés à Paris du 7 au 9 janvier 2015. Une minute de silence est respectée en mémoire des dix-sept victimes. La motion est annexée au compte-rendu du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux citoyens d'honneur.

Monsieur Pascal VERON indique que tout se passe bien au niveau du Conseil Municipal. Il informe toutefois les élus de ses difficultés à exercer son activité de facteur dans la Commune sur cette période hivernale dans la mesure où le véhicule mis à sa disposition par son employeur n'est pas adapté au terrain. Monsieur le Maire s'engage au nom de ses conseillers à adresser un courrier au Centre postal d'AYZE afin de faire part de cette difficulté. Il adresse également tous ses remerciements à Monsieur Pascal VERON pour l'ensemble des services rendus à la Commune.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les tirés au sort sont : Mesdames Brigitte DIOT, Sylviane PASSERAT, Capucine REY-MEGRET

Messieurs Benjamin LENGAND, Claude MACHEDA, Bruno MACHEDA, Fabrice MORAT

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame Emilie JALLE-DUPONT indique qu'elle n'approuvera pas le compte-rendu du dernier Conseil Municipal car elle conteste les propos de M. le Maire affirmant que le projet de logements a été l'un des motifs de refus du PLU par les services de l'Etat. Elle regrette par ailleurs ne pas avoir été conviée à la réunion qui s'est tenue avec le Préfet du département pour débattre de cet emplacement litigieux des logements sociaux. Mme Perillat Charlaz Christiane fait remarquer que dans l'avis défavorable du Préfet, il est mentionné que « l'extension de la zone UV dédiée aux petits collectifs pose question » et qu'un courrier

du Directeur des Territoires, M. Thierry Alexandre a corroboré ces propos en demandant qu'un autre emplacement soit recherché. Mme Perillat Charlaz rappelle également qu'une procédure judiciaire est en cours et que c'est bien le Préfet qui prendra la décision finale.

Mme Emilie Jalle Dupont précise qu'un courrier sera adressé prochainement au Préfet pour exposer des arguments en faveur de l'emplacement initial.

Monsieur Didier POULAT n'approuve pas non plus le compte-rendu du précédent conseil municipal pour les mêmes raisons.

Le compte-rendu est donc approuvé à la majorité : 10 voix POUR / 2 voix CONTRE

2) PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Monsieur Gilbert COLLINI présente le projet de participation au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et précise qu'une délibération doit être prise par le Conseil Municipal avant le 31 janvier 2015 portant sur l'adhésion ou non de la Commune à ce groupement de commandes.

Résumé du projet : au 31 décembre 2015, il sera mis fin aux tarifs réglementés jaune et vert, à l'exclusion du marché bleu (auquel la Commune d'ENTREMONT se rattache), signifiant que chaque entreprise et collectivité doit trouver d'ici là un fournisseur proposant une offre de marché.

Le SIEVT propose à ce titre de déposer un appel d'offres commun à l'ensemble des Communes qui adhèreraient au groupement de commandes afin de négocier au mieux les prix du marché de l'électricité.

Madame Christiane PERRILLAT-CHARLAZ indique que ce projet entre dans le cadre de la Directive Européenne d'ouverture du marché (Loi Nome n°2010-1488 du 7 décembre 2010).

Hormis les frais de publication de constitution de l'appel d'offres, aucune commission ne sera prise par le SIEVT à la Commune adhérente.

Le contrat serait conclu pour une durée de 2 à 3 ans.

En cas de refus d'adhésion, la Commune serait amenée à effectuer seule une mise en concurrence sur le marché.

Le Conseil Municipal vote cette adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité à l'unanimité.

3) FINALISATION ECHANGE PARCELLE SCI LES PLAINS

Madame Christiane PERRILLAT-CHARLAZ informe le conseil municipal que pour finaliser les cessions de parcelles entre la commune et la SCI des Plains, il faudra procéder en 2 temps :

- une première délibération, prise ce jour, devra porter sur la cession des parcelles de la SCI des Plains à la commune.
- Une seconde délibération, lors du prochain conseil, devra porter sur la cession de la parcelle à la SCI des Plains avec déneigement du chemin près du Borne par la commune, selon négociation effectuée avec l'ancien conseil municipal.

Une soulte de 1€ est fixée pour les 2 cessions (publicité foncière, calcul des hypothèques, contribution solidaire immobilière)

Suite à cette présentation, Mme Emilie Jalle Dupont fait remarquer qu'il serait intéressant de pouvoir inclure le chemin près du Borne dans la voirie communale et précise qu'il faudra faire respecter le droit d'accès aux riverains sur le chemin rural actuel.

Un courrier sera adressé prochainement aux personnes concernées.

Un modèle de délibération a d'ores et déjà été rédigé par la SAFACT.

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

4) URBANISME : DOSSIERS PRIVES

Deux dossiers litigieux sont présentés par Monsieur Gilbert COLLINI.

*Déclaration préalable déposée par Monsieur REVOL DP07411014X018 : cette déclaration porte sur une demande d'autorisation d'agrandissement de 2 ouvertures sur un entrepôt situé sur la parcelle cadastrée B 226 au Chef Lieu. L'entrepôt serait destiné à stocker du matériel de maçonnerie. Les 2 agrandissements prévus sont : 1 côté Borne et l'autre côté RD 12.

Seul le Conseil Général est compétent pour donner un avis sur l'agrandissement de l'ouverture côté RD 12. Selon la réglementation en vigueur et dans l'attente de l'avis définitif du Conseil Général, il est rappelé que le bâtiment doit être situé à au moins 4 mètres du bord de la chaussée et prévoir une visibilité de 45 mètres. Mme Perillat Charlaz Christiane rappelle en effet qu'au vu du code de la voirie routière, le département doit autoriser les travaux et les ouvrages nécessaires à l'établissement de l'accès dans les emprises du domaine public et que les dispositions et les dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre la route et les propriétés riveraines sont fixées par voie de permission de voirie.

Au-delà de ces problématiques matérielles, Madame Emilie JALLE-DUPONT entend souligner au Conseil Municipal que l'entrepôt étant situé au cœur du village, est-ce le souhait de la Commune d'accepter qu'une entreprise de maçonnerie puisse s'y installer ?

Monsieur Florent LAMOISSIERE rappelle également qu'il est important de statuer en équité sur toutes les demandes déposées en Mairie.

Le Conseil Municipal sursoit à statuer dans l'attente de l'avis définitif du Conseil Général.

En toute hypothèse, la notification de la décision à Monsieur REVOL devra être effectuée au plus tard le 29 janvier 2015 par courrier recommandé avec accusé de réception.

*3 certificats d'urbanisme déposés par les Consorts DUPONT : CU07411014CU011/ 012 /013 concernent trois parcelles situées derrière l'école et cadastrées sous les numéros A 1109 et A1047 découpés en 3 lots d'une contenance de 1025m² pour le lot A, de 1425m² pour le lot B et de 1825m² pour le lot C.

Les Consorts DUPONT entendent construire un chalet sur chaque parcelle.

La question soulevée lors de la séance de la Commission « dossiers privés » et soumise à l'approbation du Conseil Municipal est de savoir s'il est possible d'autoriser la construction des chalets sur les trois parcelles sachant que deux ont une zone constructible limitée (lot A et B)

Cette question a été particulièrement débattue par l'ensemble des conseillers municipaux.

Madame Anne-Sophie PESSAY rappelle notamment que la Commission « dossiers privés » connaît aujourd'hui des difficultés à statuer sur l'ensemble des dossiers déposés en Mairie dès lors que le nouveau Conseil Municipal n'a pas encore défini de manière précise les grandes lignes de sa politique patrimoniale.

Elle met en garde sur le fait qu'il ne lui semble pas possible juridiquement de s'attacher à un projet de PLU pour statuer sur les dossiers privés qui n'a été validé ni par le Préfet ni par le rapporteur public. Il est encore moins possible de rendre des avis de « sursis à statuer » pour cause de procédure PLU en cours dès lors qu'aucune délibération n'a été prise par le présent Conseil Municipal pour redémarrer le projet PLU qui est aujourd'hui suspendu. Seul le RNU devrait donc être applicable.

Monsieur Gilbert COLLINI, suite à la réunion de la commission dossiers privés, propose que seule une construction sur le lot C soit envisageable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité :

- **Un avis défavorable au CU relatif au lot A : 12 voix CONTRE - 2 voix POUR**
- **Un avis défavorable au CU relatif au lot B : 12 voix CONTRE - 2 voix POUR**
- **Un avis favorable au CU relatif au lot C : 9 voix POUR - 5 voix CONTRE**

5) BUDGET 2015 : AMORTISSEMENTS

Monsieur Laurent BADONE présente ce projet aux membres du Conseil Municipal.

Il propose que la municipalité adopte désormais une comptabilité d'amortissements sur l'ensemble des achats et investissements effectués par la Commune et supérieurs à 1.000 Euros.

Ce principe, qui n'est pas obligatoire pour les Communes de moins de 3.500 habitants, est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

L'amortissement serait linéaire.

Il rappelle que ce type de comptabilité n'a été utilisé par l'ancienne municipalité qu'à deux reprises en 2012 : pour amortir les coûts liés au PLU et pour le réseau régie.

Dans cette optique, les durées d'amortissement suivantes ont été fixées :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	5 ans
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel avec pièces	4 ans reportés à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique – Autres matériels et outillages	10 ans
Coffre-fort	5 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

➤ Mairie de Thônes.

Monsieur le Maire indique que la Mairie de Thônes l'a interrogé sur la volonté de la Commune d'être consultée par la CCVT relativement au POS.

Le Conseil Municipal adopte cette consultation à l'unanimité.

➤ Vœux du Maire du 25 janvier 2015

Monsieur le Maire indique qu'il effectuera une intervention classique sans POWER POINT en rappelant les actions réalisées sur l'année 2014 et en fixant les objectifs à venir.

Apéritif : plateaux apéritif préparés par le Lycée hôtelier de Moutiers.

Boisson négociée avec VITTET (blanc/rouge/Framboisine)

Fromage

Bugnes

➤ **Vernissage du Trésor d'ENTREMONT à SAINT-NICOLAS-DE-VEROCE**

Madame Christiane PERRILLAT-CHARLAZ rappelle que le vernissage aura lieu à Saint-Nicolas-de-Véroce le mardi 27 janvier 2015 à 18h30.

Un départ collectif est prévu à 17h00. Une vingtaine de personnes était inscrite au jour de la réunion publique du Conseil Municipal.

3 devis de transport ont été reçus : Devis BALLANFAT (400 Euros – Car de 25 personnes)

Devis CROLARD (580 Euros – Car de 35 personnes)

Devis Cathy DUPARC (420 Euros – Car de 20 places).

Devis le moins-disant : Devis BALLANFAT.

M. Florent Lamoussière interpelle Mme Gisèle Maistre au sujet de sa présence au vernissage en tant que correspondante du Dauphiné Libéré

Mme Gisèle Maistre demande à quelle date aura lieu le vernissage et s'étonne qu'un article ait pu paraître sur l'Essor concernant le transport des objets, alors qu'elle-même n'en avait pas été avertie. Elle dénonce par ailleurs un problème de communication avec la mairie.

Mme Christiane Perillat Charlaz rappelle que la date du vernissage a été annoncée dans le dernier « info du mois » ainsi qu'aux Présidents d'associations par une invitation, que c'est M. Mermillod Anselme de l'Essor qui a demandé que lui soient communiqués une photo et des infos au sujet du transport des objets.

Mme Perillat Charlaz souligne qu'il serait intéressant pour Entremont que les articles qui paraissent dans le Dauphiné bénéficient d'un encart en pleine page et non, comme c'est souvent le cas, d'un espace dans les brèves.

Mme Maistre répond qu'il faut s'adresser directement au siège du journal.

➤ **Déneigement**

Monsieur Gilbert COLLINI rappelle que les citoyens sont dans l'ensemble satisfaits des moyens mis en place par la Commune pour le déneigement.

Des progrès restent néanmoins à faire sur les trottoirs et les parkings dont le déneigement est assuré par les employés communaux.

Au 31 décembre 2014, 25 heures ont été consommées par l'entreprise David DUPONT sur un forfait de 100 heures négociées.

Il est rappelé également, à la demande de Monsieur Pascal VERON, quel est le circuit de déneigement : La Mouille, l'Envers, Le Champey, Les Chars, La Pesse, Les Granges Neuves, la Cellaz, les Cars et les Plains.

➤ **Assainissement**

Monsieur Jean-Pierre BETEND souhaiterait créer un petit groupe pour découvrir le fonctionnement de l'assainissement dans d'autres Communes.

➤ **Gestion de la forêt**

Monsieur Florent LAMOISSIERE s'interroge sur l'opportunité de conclure une convention avec les propriétaires de parcelles sur lesquelles se trouve du bois abîmé pour les mettre à la disposition des citoyens de la Commune.

➤ **Maison de l'Alpage de Norcière**

Monsieur Florent LAMOISSIERE s'interroge sur le projet de la Maison de l'Alpage mis en place depuis 10 ans. Mme Perillat Charlaz transmettra aux élus un résumé concernant l'historique de ce projet.

➤ **Mur du château de la Pesse**

Monsieur Florent LAMOISSIERE rappelle que dans le cadre de la réunion Commission « dossiers privés », une question a été posée concernant la propriété du mur du château qui doit être rénové. Monsieur Gilbert COLLINI précise que ce mur appartient à la Commune.

➤ **Borne**

Monsieur Didier POULAT indique qu'il ne pourra pas participer à la réunion au SM3A prévue le lundi 26 janvier 2015 à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY. Deux questions essentielles seront néanmoins soulevées par la SM3A : le report du financement de 20.000 Euros pour l'étude de l'Overan et la réfection des Epis du Borne.

➤ **Point lumineux à LA PESSE**

Monsieur Didier POULAT s'interroge sur les suites données au point lumineux défaillant à LA PESSE. Monsieur Gilbert COLLINI rappelle que ce point est en cours de réfection.

➤ **CCVT : Commission Sentiers**

Madame Emilie JALLE-DUPONT indique qu'une réunion sur les sentiers a été organisée par la CCVT. Un schéma directeur des sentiers a été défini avec l'octroi de subventions intéressantes par la Commission Finance de la CCVT : 100.000 Euros.

➤ **Ecologie**

Madame Emilie JALLE-DUPONT s'interroge sur l'action de la Commune d'ENTREMONT concernant les alertes aux particules touchant la Vallée Verte.

Monsieur le Maire rappelle à ce titre que la Commune n'est pas concernée par les mesures restrictives mises en place pour diminuer ces particules et qu'aucun relevé n'est effectué. Seule une information est reçue par la Commune d'ENTREMONT.

➤ **Affaires sociales**

Madame Véronique FOURNIER-MAQUIN rappelle que l'école réceptionnera le matériel électrique et numérique commandé d'ici la semaine prochaine.

Elle profite de cette occasion pour saluer l'arrivée de Madame Patricia PASSERAT à la sous-commission « Affaires Scolaires » aux côtés de Monsieur Didier POULAT et d'elle-même.

Elle rappelle enfin la mise en place effective du comité de pilotage pour la réforme des rythmes scolaires. A l'heure actuelle, 6 partenaires principaux. La première échéance se déroulera le 5 février prochain. Pour rappel, ce comité de pilotage aura pour objet de diagnostiquer, d'évaluer et de finaliser le projet des rythmes scolaires. Le dossier devra être bouclé d'ici deux mois.

➤ **Budget**

Monsieur Laurent BADONE indique que la réforme des rythmes scolaires va considérablement impacter sur le budget de la Commune.

➤ **Administration**

Monsieur le Maire tient enfin à remercier tout particulièrement Madame Nolwenn PERILLAT ROUX pour son implication dans le fonctionnement de la Mairie tout au long de son arrêt de travail.

La séance est levée à 23h30.

A Entremont, le 27 janvier 2015

Le Maire,

Christophe FOURNIER